

Séance du 25 janvier 2024

L'an 2024 et le 25 Janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de VAUTRELLE Eva, Maire.

Présents : Mme VAUTRELLE Eva, Maire, Mmes : DENEUFCHÂTEL Karine, MONCUIT Jeannine, VALLOIS Anne-Sophie, MM : BEAUJET Julien, CHAMPION Robin, DOURY Kévin, GILLAIN Eric, GIRAULT Gwennaël, LEROY Stéphane, LHEUREUX Patrick, ROSET José, VALLOIS Jean-François

Excusé(s) ayant donné procuration :
ayant donné procuration : Mme LAYAT Cloé à Mme VAUTRELLE Eva

Excusé(s) : Mme COUTANT Sophie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture d'Epervay
le : 26/01/2024
et publication ou notification du : 26/01/2024

A été nommé(e) secrétaire :

Mme VALLOIS Anne-Sophie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Sécurisation RD933 phase 2 réf : 2024_D0001
- Convention de gestion Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - 2024_D0002
- Police de la publicité - 2024_D0003
- Devis pour création de plateforme pour parc multisports - 2024_D0004
- Devis pour Fête de la musique - 2024_D0005

Sécurisation RD933 phase 2 réf : 2024_D0001

Madame le Maire aborde à nouveau la question de la Sécurisation de la RD 933, en ce qui concerne sa phase 2. Elle expose aux membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire d'aménager la traverse d'agglomération par la RD 933, depuis le carrefour RD 933/ RD 9 jusque la sortie d'agglomération coté Etoges, incluant le redressement du carrefour RD 933 / RD 39, pour notamment améliorer la sécurité, sécuriser la circulation des piétons et permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite ;

dans ce cadre, la commune mènera toutes les études nécessaires en amont ;

puis, après vote de l'opération par le Département, et afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux de compétence communale et départementale, un mandat de maîtrise d'ouvrage sera confié à la commune par le département pour les travaux relevant de sa compétence, avec constitution d'un groupement de commande ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer les marchés, avenants, conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution des études et des travaux.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Convention de gestion Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne - réf : 2024_D0002

Madame le Maire rappelle que suite à la visite du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne sur le site du Mont-Aimé en septembre 2023, une Convention est proposée à la Commune en vue de protéger des espèces comme les chauves-souris ou le hibou grand-duc.

- Le Mont Aimé est une butte témoin sur laquelle on peut trouver des espèces animales et végétales remarquables. L'intérêt écologique du site réside principalement dans sa mosaïque d'habitats naturels : boisements, pelouses calcaires, falaises, souterrains. Le Mont Aimé a d'ailleurs été désigné Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 avec une liste d'espèces animales et végétales diversifiées et typiques de ces milieux.

Séance du 25 janvier 2024 (suite)

Le site présente également un enjeu géologique puisqu'il est inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique.

- Plusieurs espèces de chauves-souris ont été recensées dans les souterrains. Les pelouses calcaires et rebords accueillent des espèces végétales notamment des orchidées et des insectes typiques de ces milieux ouverts.

Sur les falaises, le Hibou Grand-Duc pourrait potentiellement être présent. Tous ces éléments et notamment la présence d'espèces protégées font que le Mont Aimé est un lieu important à l'échelle locale et à préserver.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité la Convention et autorisent Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Police de la publicité - réf : 2024_D0003

Madame le Maire indique que le transfert de la police de la publicité a été opéré au 01.01.2024 au niveau des maires. Exercer la police de la publicité sur son territoire, c'est instruire les demandes d'autorisations préalables, contrôler le respect de la réglementation sur sa commune, mettre en demeure les contrevenants de mettre fin aux infractions.

Afin d'évaluer l'opportunité de proposer un service commun, la CAECPC propose aux communes de se prononcer, à savoir si elles souhaitent gérer elles-mêmes cette nouvelle compétence en interne, ou bien si elles envisagent de confier cette mission aux services de l'agglomération qui pourrait le proposer.

Après échange, les membres du Conseil décident que la Commune pourrait confier cette mission à un service commun au sein de la CAECPC et autorisent Madame le Maire à signer les demandes réalisées en ce sens.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis pour création de plateforme pour parc multisports - réf : 2024_D0004

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de Parc multisports en cours.

Plusieurs devis ont été demandés concernant la création de la plateforme qui doit accueillir le city parc. Quatre devis ont été reçus.

Le devis retenu est celui présenté par l'entreprise EVEA, il est de 36 391.50 euros HT soit 43 669.80 euros TTC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Devis et autorise Madame le Maire à sa signature.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Devis pour Fête de la musique - réf : 2024_D0005

Madame le Maire rappelle le projet de Fête de la Musique. Les devis suivants ont déjà été reçus :

- UDSP Marne pour le DPS Dispositif Prévisionnel de Secours : 550.00 euros TTC
- Société Cédric Cordoin pour le Groupe Blue Chill's : 1 000.00 euros TTC
- Franc Sécurité pour prestation de gardiennage : 656.10 euros HT soit 787.32 euros TTC

Après échange, les membres du Conseil décident à l'unanimité de signer ces devis et autorisent Madame le Maire à la signature de ces 3 devis présentés.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Une réunion de la Commission Communale des Impôts est fixée au 26 janvier car les services du Cadastre ont proposé un remaniement cadastral au niveau de notre commune.
- Le repas du CCAS aura lieu le 9 mars 2024.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 10/02/2024
Le Maire
Eva VAUTRELLE